Date: 16 novembre 2023

IUC: 11-2906-1093



Demande: \$306473977



Veuillez apporter la présente **lettre d'introduction**, car elle contient des renseignements dont l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pourrait se servir pour délivrer votre permis d'études.

ANTOINE CHRISTOPHE LEVEQUE

80 rue de rivoli PARIS 75004 France

Bonjour, ANTOINE CHRISTOPHE LEVEQUE,

Votre demande de permis d'études au Canada a fait l'objet d'une approbation initiale de la part d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). La décision définitive de vous délivrer un permis d'études et de vous autoriser l'entrée au Canada sera prise à la suite d'un examen par un agent au Canada. Cet agent déterminera si vous satisfaites toujours aux exigences de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR), de son règlement et de toute autre loi canadienne.

Type: Permit - SP / Permis - PE Numéro de document : F314611701



Validité de la lettre d'introduction (AAAA/MM/JJ) : 2025/08/31 Vous devez entrer au Canada au plus tard le (AAAA/MM/JJ) : N/A

Document à apporter pour obtenir votre permis d'études

- Un passeport ou un titre de voyage valide.
 - o Votre permis d'études ne sera pas valide au-delà de la date d'expiration de votre passeport.
- Un visa de résident temporaire (VRT) (visiteur) ou une autorisation de voyage électronique, s'il y a lieu.
 - o Votre AVE est valide pour plusieurs visites au Canada jusqu'au 2028/11/14 Votre numéro d'AVE est le J520454889 et il est lié au passeport que vous avez utilisé lorsque vous avez présenté votre demande de permis d"études au Canada. Si vous obtenez un nouveau passeport avant le 2028/11/14, il vous faudra demander une nouvelle AVE à l'adresse suivante : www.canada.ca/AVE.



- o Si vous êtes citoyen ou citoyenne des États-Unis, vous n'avez pas à obtenir d'AVE ni de VRT. Vous devrez toutefois fournir une preuve de votre statut aux États-Unis à votre entrée au Canada. Nous vous recommandons fortement de présenter un passeport ou une carte de résident permanent des États-Unis valide.
- D'autres documents à l'appui comme comme la lettre d'acceptation de votre établissement d'enseignement.
- Une preuve montrant que vous avez suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour au Canada.

Lorsque vous préparerez vos documents, veuillez tenir compte des renseignements suivants :

- La présente lettre ne vous autorise pas à entrer, à rester ou à étudier au Canada. Un agent des services frontaliers prendra cette décision à votre arrivée au Canada.
- La présente lettre ne constitue ni un passeport ni un titre de voyage. On ne vous autorisera pas à prendre l'avion sans votre passeport, même si vous avez cette lettre en votre possession.
- Ne placez pas les documents susmentionnés ni aucun autre document important dans vos bagages enregistrés. Pour en savoir davantage sur les documents que vous devez apporter, consultez la page « Permis d'études: Se préparer à l'arrivée » au https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer-arrivee.html.

Remarque: À titre d'étudiant étranger ou d'étudiante étrangère au Canada, il est de votre responsabilité de vous assurer que vous continuez à remplir les conditions de votre permis d'études, qui comprennent l'exigence de poursuivre activement des études. Pour en savoir plus, visitez le https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada.html.

Examen médical aux fins de l'immigration : Il se peut que vous ayez à subir un <u>examen médical aux fins de l'immigration</u> (EMI). Le cas échéant, les résultats de cet EMI doivent être <u>valides</u> à votre arrivée au point d'entrée, à défaut de quoi vous pourriez être frappé(e) d'une interdiction de territoire.

Assurance maladie: Les étudiants étrangers sont admissibles à l'assurance maladie publique seulement dans certaines provinces ou certains territoires. Assurez-vous que vous-même et toute personne à votre charge qui vous accompagne au Canada avez soit une assurance maladie adéquate, soit suffisamment d'argent pour couvrir vos frais médicaux dans l'éventualité où vous auriez besoin de soins.

Pour obtenir des renseignements sur les attraits à découvrir pendant votre séjour au Canada, visitez le http://voyage.gc.ca/.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CTD Edmonton 9700 Avenue Jasper NO, Suite 55 Edmonton, AB T5J 4C3

www.cic.gc.ca